

REGLEMENT DU VIDE-GRENIER 2026

A CONSERVER

La paroisse de Morsang-sur-Orge organise son vide-greniers le **6 septembre 2026**. Elle a obtenu les autorisations municipales.

Ce règlement s'applique à tous les exposants.

EXPOSANTS

Pour des raisons pratiques, il ne peut être réservé de longueur inférieure à 3 mètres

Les tarifs sont fixés de la façon suivante :

- Exposants : longueur minimale 3 m soit 27€
Il est possible de souscrire à des longueurs plus importantes au tarif de 9€ le mètre supplémentaire.

Les règlements par chèque sont à libeller à l'ordre de la **Paroisse de Morsang sur orge**.

INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscriptions sont à compléter de préférence via notre site web :

<http://brocantebeausejour.free.fr/>

Les dossiers dûment complétés et signés seront à déposer à la :

Pharmacie Beauséjour, « Vide-greniers Beauséjour », 28 avenue Marthe, 91390 Morsang-sur-Orge, (Pour les personnes sans accès à internet, il est possible de retirer des dossiers vierges auprès de la pharmacie.)

Les pièces à joindre au bulletin d'inscription (signé) sont :

- copie de justificatif de domicile,
- copie de votre pièce d'identité
- une enveloppe **timbrée** à vos nom et adresse (**Format A5** minimum),
- chèque de réservation,
- chèque de caution de 20 euros.

Seuls les dossiers complets et accompagnés des règlements seront pris en compte.

Date limite de dépôt des dossiers : 22 Août 2026

La confirmation des inscriptions vous sera communiquée au plus tard dans la semaine précédant la manifestation, avec l'indication de l'emplacement qui vous est attribué ainsi que le plan d'accès et le sens de circulation (à ne pas oublier le jour du vide-greniers).

OBJETS PROPOSES A LA VENTE

La vente de matériel et d'objets neufs est interdite. Toute fraude ou tentative d'inscription frauduleuse entraînera l'expulsion immédiate, sans aucun remboursement.

Les particuliers pourront vendre tous les objets d'utilité personnelle (cuisine, maison, tableaux, bibelots, petits meubles, jardinage, livres, vêtements, etc... **sauf alimentaire**) tels que l'on en trouve dans les vide-greniers.

ORGANISATION

Les organisateurs adresseront à tous les riverains un courrier précisant les horaires du vide-greniers et veilleront à laisser disponible un accès par pavillon pour permettre une sortie en urgence.

Pour les exposants, un système de signalisation et de fléchage sera prévu, ainsi qu'un dispositif de marquage et de circulation, permettant la mise en place la plus harmonieuse possible pour tous à l'intérieur du périmètre du vide-greniers.

Les exposants devront décharger leur véhicule immédiatement et **aller le garer en dehors dudit périmètre**, et ce bien avant l'heure d'ouverture au public.

De même, ils ne pourront retourner chercher leur véhicule qu'après la fin de la manifestation.

Ils devront impérativement respecter les horaires suivants :

- **Mise en place** : de **6h00 à 8h00**
- **Remballage et départ** : de **18h00 à 19h00**
- **Ouverture au public** : de **8h00 à 18h00**

Aucune mise en place ou remballage, ni aucun mouvement de véhicule, ne sera permis en dehors de ces horaires.

Aucun objet ne devra être accroché ou appuyé sur les clôtures. En cas de non-respect de cette règle de civisme, les éventuelles dégradations constatées pourront être mises à la charge des exposants.

SECURITE – HYGIENE

La vente alimentaire sera assurée exclusivement par les personnes agréées par les organisateurs. Chaque exposant devra respecter cette règle.

A la fin du vide-greniers, **chaque exposant devra laisser son emplacement intact et prévoir des sacs poubelle. Il devra emporter ses déchets avec lui.**

AUCUN OBJET INVENDU, DE QUELQUE SORTE QU'IL SOIT, NE DEVRA ETRE LAISSE SUR LES EMPLACEMENTS, NI SUR LA PLACE CHARLES DE GAULLE.

En cas de non-respect de ces règles, le chèque de caution de 20 euros sera retenu et encaissé.

IMPORTANT

Les exposants seront tenus de respecter les règles sanitaires en vigueur au jour du vide-greniers.

Les données que nous collectons seront strictement utilisées dans le cadre de notre vide-greniers et ne seront pas cédées à des tiers.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données qui vous concernent, ainsi que le droit d'opposition, en vous adressant par email à brocantebeausejour@free.fr

PUBLICITE

La publicité de cette manifestation sera assurée par les organisateurs.

L'équipe organisatrice du vide-greniers Beauséjour